Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260320-20260309-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : .....
Contre : .....
Abstention : .....

Date de la convocation :
16 mars 2026 / 18 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
17 mars 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 20 mars 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEMON, le plus âgé des membres du conseil.

Etaient présents : D. LE GOFF, AM. POUPON, S. SIMON, S. CAUGANT, P. BOUSSARD, S. FAIELLO, M. BARGAIN, JP. HEMON, S. SOUBEN, JR. TANGUY, C. L'HARIDON, J. GUICHEN, S. TANGUY, Y. CHAMPION, P. DAGORN, R. NAVARRETE, JY. STANQUIC.

Etaient absentes : G. QUEAU, excusée, donne procuration à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, donne procuration à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/09

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Après un appel à candidature, il a été constaté le dépôt d'une liste :

- Liste SIMON Stéphane

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Un procès-verbal est établi.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	*19*
Nombre de suffrages blancs :	*5*
Soit nombre de suffrages exprimés :	***14***
Majorité absolue :	*8*

L'unique liste a obtenu quatorze (14) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- SIMON Stéphane 1er adjoint
- POUPON Anne-Marie 2ème adjoint
- BOUSSARD Pierrick 3ème adjoint
- CAUGANT Stéphanie 4ème adjoint

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON